

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1115/SLAG relatif à la promotion des investissements dans les départements d'outre-mer et les territoires d'outre-mer. (JORF n° 249 du 25 octobre 1973, p. 11 478)

n° 1115/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 décembre 1973

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1973

Date du numéro
10 décembre 1973

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas.

Vul l'article 42 de la loi no 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif au Haut-Commissaire de la République dans ce territoire:

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Est promulgué dans le territoire français des Afars et des Issas. Le décret n° 73-984 du 22 octobre 1973 relatif à la promotion des investissements dans les départements d'outre-mer et les territoires d'outre-mer (FORF n°-249-du-25-cetobre-1973-p-11178).
Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte de promulgué au Journal Officiel du territoire et communiqué partout où besoin sera .

Pour le Haut Commissaire de la Républiqueet par délégationLe Haut Commissaire adjoint